



COMMUNE DE LA GARDE

PLAN LOCAL D'URBANISME

LES ÉLÉMENTS DE PATRIMOINE

ARTICLE L151-19 DU CODE DE L'URBANISME

L'article 151-19 du code de l'urbanisme permet « d'identifier et de localiser les éléments de paysage et délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation ».

Règles générales s'appliquant aux éléments bâtis et paysagers identifiés :


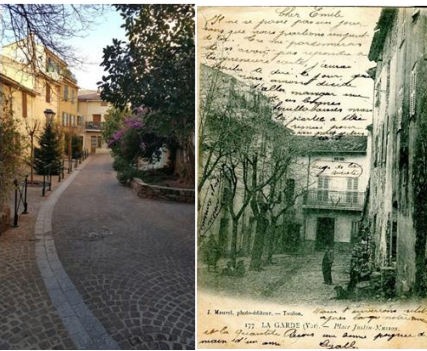

Les constructions et éléments, repérés sur le plan de zonage au titre du L151-19 du code de l'urbanisme, sont soumis aux mesures de protection, rénovation et de mise en valeur spécifiques, en prenant en compte toutefois des possibilités d'adaptation aux usages contemporains.

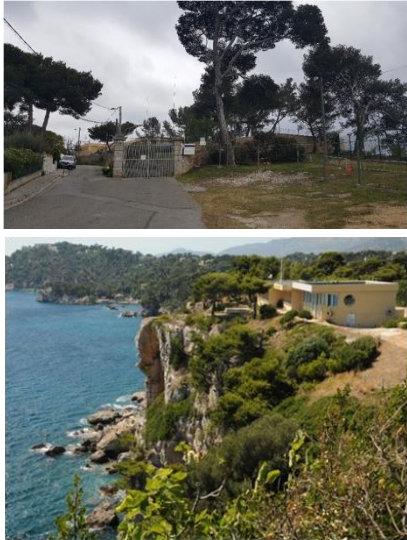


Ils doivent être conservés ou restaurés, une démolition ne peut être autorisée que dans un cas exceptionnel lié à la sécurité des biens et des personnes.

De manière générale, les travaux réalisés sur une construction ou élément protégés par le PLU, doivent :

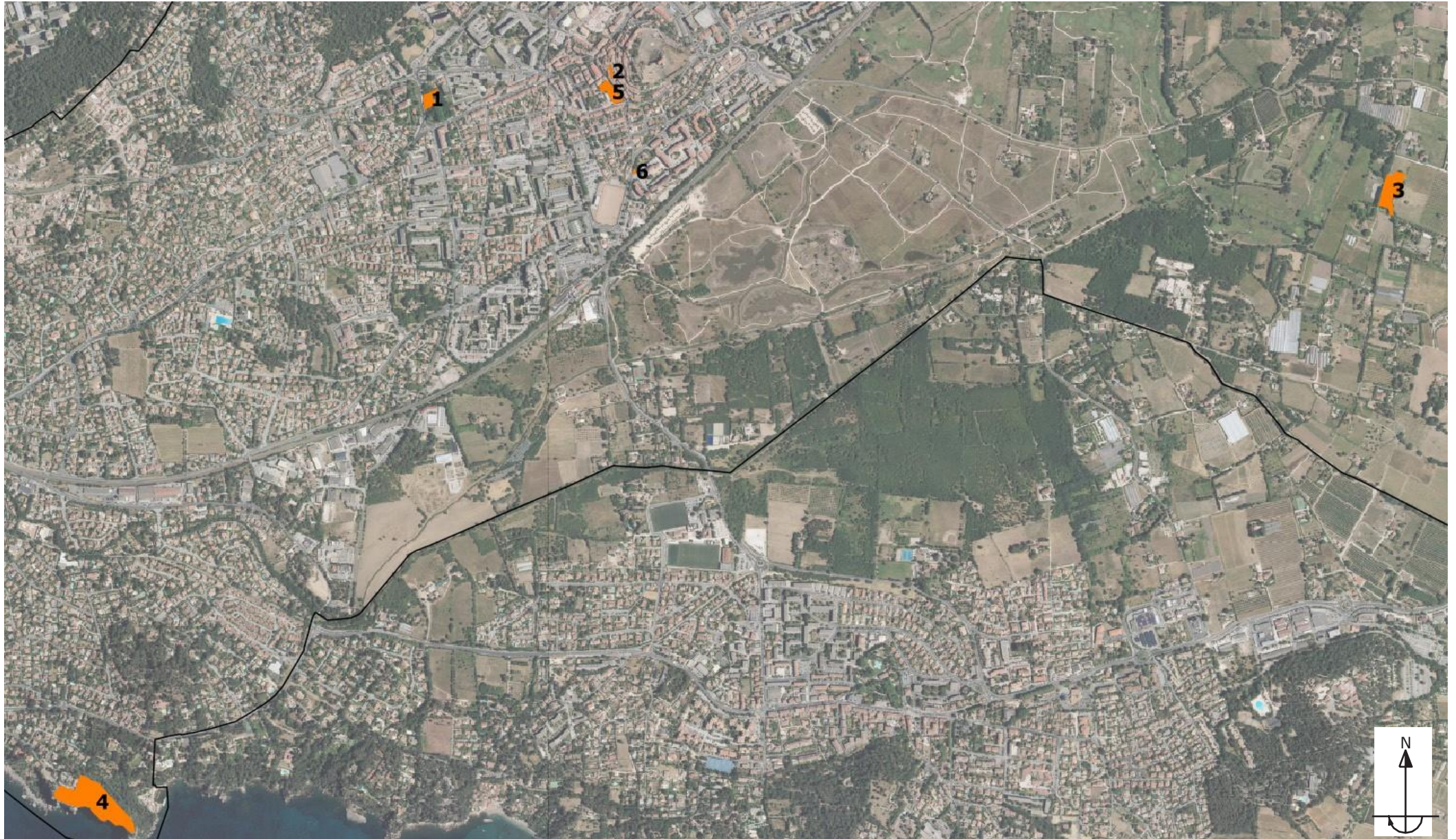
- Conserver, valoriser et ne pas altérer l'identité et le caractère architectural des constructions et éléments architecturaux. Préserver la cohérence de plan, de volumétrie ainsi que la qualité architecturale et paysagère de l'ensemble.
- Conserver ou restituer les dispositions d'origine du bâtiment, volumétrie, forme des toitures, couverture, débords modénature, composition de façade, menuiseries extérieures, devantures.
- Requalifier et mettre en valeur les caractéristiques structurelles et architecturales, pour des motifs culturels, historiques et définir les prescriptions de nature à assurer leur préservation. En veillant toutefois à améliorer des conditions d'accessibilité, d'habitabilité et de sécurité.
- Si la construction ou l'élément a fait l'objet de transformation postérieure à sa construction, il convient de respecter les modifications ou ajouts d'éléments dignes d'intérêt et de remédier aux altérations subies.
- Utiliser des matériaux et des techniques de restauration et de mise en œuvre adaptés selon les règles de l'art, permettant de conserver ou de restituer l'aspect d'origine du bâtiment.
- Traiter toute installation technique quelle qu'elle soit et si nécessaire, de manière à ne pas altérer la qualité patrimoniale.
- Proscrire complètement la pose d'élément extérieur qui pourrait être incompatible avec son caractère patrimonial.
- De préserver les espaces libres, jardins cours, parcs pour leur valeur d'accompagnement et de mise en valeur du bâti. Les espaces libres et bâtis protégés constituent un ensemble patrimonial indissociable.
- Préserver, restituer et valoriser les abords proches et immédiats des bâtiments et éléments, en respectant un traitement de qualité, approprié à ses caractéristiques architecturales, culturelles, historiques et naturelles.
- D'interdire toute extension ou nouvelle construction susceptible d'entrer en conflit ou de porter atteinte à la composition architecturale ou paysagère de l'ensemble. Toute extension ou nouvelle construction doit s'intégrer harmonieusement dans le site sans modifier la lecture de l'ensemble répertorié, par des proportions, un traitement et une implantation adaptés.
- De conserver en lieu et place les éléments architecturaux, urbains ou annexes qui participent à la qualité paysagère de l'ensemble (clôtures, por-tails, kiosques, fabriques, bassins, puits, fontaines, pergolas, restanques, rocaille,...)
- De préserver la composition paysagère du site (parc, alignement végétal, arbres caractéristiques, perspective, allées, bosquets, traitement de chemins,...) qui forme un ensemble cohérent avec le bâti.
- De prévoir un traitement des accès cohérent avec le site.

Les sites et secteurs patrimoniaux à préserver et à mettre en valeur en application de l'article L151-19 du code de l'urbanisme :

| N° | Identification | Localisation | Illustration | Prescriptions spécifiques |
|----|--|--|---|--|
| 01 | <p>Villa Jeanne et partie Ouest de la propriété (2 éléments bâtis).</p> <p>Bâtisse datant des années 1770 ayant fait l'objet de plusieurs rénovations.</p> | Avenue Sadi Carnot Parcelles AE 981 |  | <p>Préservation des éléments de patrimoine : puits, pigeonnier, serres, bassin.</p> <p>Préservation de la façade (aspect architectural) du pignon Sud.</p> |
| 02 | <p>Place Justin Mussou</p> <p>Anciennement place du Piquet fut depuis baptisé Mussou qui en 1851 fut fondateur de la 1ère association gardéenne.</p> | |  | <p>Préservation des arbres.</p> <p>Garder l'esprit de «place» et maintenir un espace de respiration non bâti.</p> |
| 03 | <p>Château du Néoulier (Propriété privée)</p> <p>Dit « fief de la tour ».</p> <p>En 1644, François de Thomas était propriétaire.</p> | Parcelles AP 74, 75 |  | <p>Préservation de l'ensemble bâti agricole avec dépendances, cour, grilles.</p> |




| N° | Identification | Localisation | Illustration | Prescriptions spécifiques |
|----|--|--|---|--|
| 04 | <p>Château fort de Sainte Marguerite et son Parc (CROSS-MED non visitable militaire, Etat et direction des travaux Maritimes).</p> <p>Ancien lieu dît Châteauneuf. Du moyen-âge, il ne reste qu'à l'intérieur une voûte précédée d'autres voûtes refaites ou restaurées, une porte plein cintre à herse et une grande citerne.</p> | <p>Chemin du fort Sainte Marguerite Parcelle AW 345</p> |  | <p>Préservation des éléments de patrimoine historiques tels que les voutes, la porte et la citerne.</p> |
| 05 | <p>Le presbytère et son verger</p> | <p>Rue neuve (Jean-Baptiste Lavène) Parcelles AH 399 et AH 400</p> |  | <p>Préservation du presbytère : conservation des façades. Préservation des vergers et des restanques existantes.</p> |
| 06 | <p>L'Ancien Moulin à vent Seigneurial (propriété Var Habitat)</p> <p>Avec aire et maison de meunier initialement.</p> | <p>Avenue Franklin Roosevelt Parcelle AS 03, AS 374</p> |  | <p>Protection de l'ancien moulin : volumétrie, parements, jointement, environnement proche paysager et arboré.</p> |


Carte des sites et secteurs patrimoniaux à préserver et à mettre en valeur en application de l'article L151-19 du code de l'urbanisme







Les bâtisses de caractère à préserver et à mettre en valeur en application de l'article L151-19 du code de l'urbanisme :





| N° | Identification | Localisation | Illustration | Prescriptions spécifiques |
|----|--|--|---|--|
| 01 | <p>Musée Jean Aicard (propriété communale de Toulon)</p> <p>Datant du XVIIIème, initialement propriété de Jean Aicard avec son jardin d'hiver, puis ses céramiques de Clément Massier et son bassin. Paulin Bertrand devint propriétaire et créa l'atelier dans les années 1920.</p> | <p>Avenue du 8 Mai 1945 Parcelle AT 136</p> |  <p>Nom : Villa des Lauriers Roses Date : XVIII^e siècle Localisation : POUVERET</p> | <p>Préservation de l'aspect architectural du bâti.</p> <p>Le parc fait par ailleurs l'objet d'un classement en Espace Boisé Classé.</p> |
| 02 | <p>Château Duclos, ancien château seigneurial (propriété privée)</p> <p>Datant du XVIII ème. Ancien château Samson à 4 tours. 1751 : le domaine Duclos compte une bastide avec vignes, oliviers, muriers, et une autre parcelle de fruitiers, un colombier, un réservoir.</p> | <p>Chemin de la Planquette Parcelle AN 298</p> |  | <p>Préservation du parement de la façade Est en carreaux vernissés (terres cuites émaillées) à dominante verte. Ouvertures, modénatures, volumétrie. Éléments en matériaux d'époque tels que sol, voûte escalier...dans son entrée.</p> <p>Le parc fait par ailleurs l'objet d'un classement en Espace Boisé Classé.</p> |
| 03 | <p>Château Montfleury (propriété privée)</p> <p>Datée de 1870, elle reprend les codes du style «bastide» avec son bassin, ses sculptures, sa fontaine et son parc...</p> | <p>Avenue Piauult Parcelle AI 774</p> |  | <p>Préservation de la maison : ouvertures, modénatures, volumétrie.</p> <p>Le parc fait par ailleurs l'objet d'un classement en Espace Boisé Classé.</p> |
| 04 | <p>Hôpital du St Esprit</p> <p>Cet ancien hôpital date du XIIIème. Il est ensuite devenu une maison commune en 1657, puis une école en 1839.</p> | <p>Place Albert Autran Parcelle AH 292</p> |  | <p>Préservation des façades (proportion des ouvertures, enduit, volumétrie).</p> |




| N° | Identification | Localisation | Illustration | Prescriptions spécifiques |
|----|--|--|---|--|
| 05 | <p>Ancienne cave coopérative vinicole</p> <p>En 1908, 300 vignerons sur 3000 ha y produisaient 17000 hl dans les périodes fastes.</p> <p>En 1962, les locaux ont été étendus pour les machines plus modernes.</p> <p>En 1996, elle cesse toute activité.</p> | <p>Place Adrien Barthélémy Parcelle AH 825</p> |  | <p>Préservation du parement de pierres, de l'encadrement de fenêtres brique. Respect de la proportion des ouvertures existantes (possibilité d'en ajouter d'autres si nécessaire sous l'accord de la commune).</p> |
| 06 | <p>Château de Passy (atelier de bois d'olivier)</p> <p>Début XVIIIème, hôtel seigneurial. Baie d'entrée encadrée par une moulure saillante, composée d'un tore accompagné d'un côté plat avec listels.</p> <p>L'ensemble des moulures recouvre la moitié des pilastres toscans qui supporte un entablement avec arc bombé.</p> <p>2 blasons de Thomas.</p> <p>Portique intérieur du XVIII.</p> | <p>15 Rue de la Brèche Parcelle AH 538</p> |  | <p>Protection de la voute. Préservation des éléments architecturaux, notamment des façades en pierre, des ouvertures, de la porte avec ses modénatures.</p> |
| 07 | <p>Le Fougau (propriété privée)</p> <p>En 1963, le groupe folklorique de « la farigoulette » s'y installe.</p> <p>1970, acquisition.</p> <p>Bâtisse des 1ers remparts dans la continuité du château de Passy.</p> | <p>Rue du Jeu de paume Parcelles AH 158, 159</p> |  | <p>Préservation du rythme des ouvertures, façades en pierre.</p> |



| N° | Identification | Localisation | Illustration | Prescriptions spécifiques |
|----|--|---|---|--|
| 08 | Ancien Hôtel de ville Hôpital Saint Esprit, puis 1er hôtel de ville (brûlé en 1707). Restauré et embelli en 1729 (date inscrite sur le voussoir central). | Rue Doumet Parcelle AH 217 |  | Préservation des modénatures, des façades, et des ouvertures. |
| 09 | Chapelle et ermitage Sainte Agathe (propriété privée) Datant du XVIème. Arc, voûtes, sols, dalle de 1640. Edifice à plan rectangulaire. | Rue Ledru Rollin, AH 847 |  | Protection de la chapelle: façades, ouvertures, entrée, parements, volumétrie. |
| 10 | Les Restanques (propriété privée) Datat du XVI ème, c'est une ancienne propriété viticole qui s'étendait jusqu'à la voie ferrée. En 1958, elle est devenue une auberge. Actuellement dans la cave se trouve le musée de la vigne et du vin. | Rue Ledru Rollin, AH 818 |  | Préservation du bâtiment : façades, ouvertures, parements, volumétrie. |
| 11 | Domaine des Astourets (propriété privée) | Chemin des Astourets Parcelles AP 205, 203, 202, 200 |  | Volumétrie, ouvertures, modénatures, aspect 19 ème, grilles. Le parc fait par ailleurs l'objet d'un classement en Espace Boisé Classé. |
| 12 | Domaine de Massacan. Le domaine comprend : - une construction présentant un intérêt architectural (baies, ocres d'enduit, fers forgés, sols en calades....). - un parc de 3 hectares présentant des aménagements paysagers de qualité. | 1536 Avenue du Commandant Houot Parcelle AY 138 |  | Maintien de la composition des bâtiments. Maintien de l'identité, de l'aspect extérieur et des caractéristiques architecturales des constructions : volumes, toitures, ouvertures, façades... Le parc fait par ailleurs l'objet d'un classement en Espace Boisé Classé. |




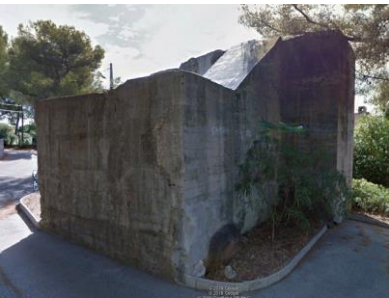
| N° | Identification | Localisation | Illustration | Prescriptions spécifiques |
|----|--|---|---|--|
| 13 | Hôtel de ville (ancienne école, partie XVIIIème) Datant de 1884 comprenant la Mairie au centre et les écoles filles et garçons de part et d'autre. | Place de la République Parcelle AH 418 |  | Préservation de la façade du 19ème siècle, mise en perspective. |
| 14 | Villa Josette Maison du peintre Dieudonné Jacob, où il s'y trouve son tombeau et certaines de ses œuvres. | 46 impasse Ste Musse Parcelle AB 543 |  | Préservation de la volumétrie, de la composition de la maison, des balustres. |
| 15 | Château des Astourets, aire de battage (propriété privée) 1619 vendu à Saquin. A priori du XIIème, il fut remanié plusieurs fois. | Chemin des Astourets Parcelle AP 145 |  | Préservation des parements en pierre, ouvertures, encadrement fenêtres, volumétrie. |
| 16 | Salle Justin Mussou En 1851, Justin Mussou crée la société d'Apollon future Harmonie Mussou. Le bâtiment date de 1896 puis il fut inauguré après sa restauration en 1927. Il présente un balcon en fer forgé orné d'une lyre, emblème de l'association. | Avenue Baptistin Autran Parcelle AH 61 |  | Préservation de l'élément d'entrée, notamment du balcon orné d'une lyre, témoin du bâtiment initial. |


Liste des monuments et éléments de patrimoine bâtis à préserver et à mettre en valeur en application de l'article L151-19 du code de l'urbanisme :

| N° | Identification | Localisation | Illustration | Prescriptions spécifiques |
|----|--|---|---|---|
| 17 | Eglise de la Nativité de la Vierge et son clocher Plan datant de 1778, réalisé en 1789, puis restaurée en 1828. L'église présente une façade style Louis XV et un intérieur d'ordre Toscan. Elle est dotée de piliers, archivoltés, arcs, doubleaux en pierre calcaire de la région. | 128 Place Eugène Blanc Rue Victor Thouron Parcelle AH 403 |  | Préservation de l'église et maintien de l'aspect architectural. |
| 18 | Chapelle de Ste Marguerite A priori de la 1ère moitié du XVIIème et restaurée en 1755. Porte et fenêtres plein cintre si près qu'elle ressemble à une ouverture trilobée, avec oculus. | Avenue du commandant Houot Parcelles AW 37, 38 |  | Préservation de la chapelle : volumétrie, ouvertures. |
| 19 | Lavoir public Lavoir construit en 1949 dans une ancienne ruine. Restauré et fermé en 2005. | 138 Rue Doumet Parcelle AH 237 |  | Protection du lavoir (protection du bassin). |
| 20 | Lavoir (devant coopérative) | 111 Avenue Baptistin Autran Parcelle AH 654 |  | Protection du lavoir (protection du bassin). |

| N° | Identification | Localisation | Illustration | Prescriptions spécifiques |
|----|---|---|--|--|
| 21 | <p>Fontaine dite « la pompe » (propriété privée).</p> <p>Datant de 1834, elle est située sur l'emplacement du Bon puits qui alimentait en eau potable le vieux village du Moyen-âge.</p> | Rue Paul Langevin, AH 903 |  | Protection de la Fontaine. |
| 22 | <p>Puits d'Hyères</p> <p>Construit avant 1580, diamètre de 2.10 mètres, 7 mètres de profondeur environ.</p> <p>Paroi entièrement en pierres d'appareil réglé.</p> <p>En 1884 il fut doté d'un lavoir et d'une pompe.</p> | Rue du nouveau pigeonier. Au sud-est de l'école Jean Aicard. AH 680 |  | Protection du puits : volumétrie, parements, jointement. |
| 23 | <p>Réservoir de la gare de la Pauline</p> <p>Château d'eau typique « PLM » avec réservoir métallique, modèle du genre, bien conservé du XIX.</p> <p>De la famille des réservoirs d'eau, cuve et support de la tour ou fut.</p> <p>En 1857 décision de la construction de 2 gares, la Pauline et la centrale.</p> <p>Il reste peu de château d'eau ferroviaire dans le var, La Garde et Carnoules.</p> | Gare de la Pauline, 47 Avenue Eugène Augias, AO 719 |  | Protection du réservoir. |

| N° | Identification | Localisation | Illustration | Prescriptions spécifiques |
|----|---|---|---|---|
| 24 | <p>Tour Sud-Ouest du château Ancien site du château fort</p> <p>Tour restante du château du XIIème qui était de forme quadrilatère irrégulier de 3 tours rondes. 1820, transformé en moulin à vent qui lui permet de demeurer. 8 mètres de diamètre avec des murs d'embase de 2 mètres environ.</p> | <p>Au sommet du vieux village ou Rocher, AH 107</p> |  | <p>Protection de la Tour et de ses caractéristiques : pierres, jointoiement, modénatures, volumétrie.</p> |
| 25 | <p>Tour de l'Horloge et son campanile</p> <p>Datant de 1777 (inscrit sur la girouette terminale). L'actuel cadran est de 1856. Sur plan carré de 4,5m de côté. Ensemble gracieux dû à ses 4 façades et modénatures, tourelle cylindrique et campanile avec sa cloche.</p> | <p>Rue de l'Horloge Parcelle AH 179</p> |  | <p>Protection de la tour de l'horloge et son campanile : volumétrie, modénatures, enduits.</p> |

| N° | Identification | Localisation | Illustration | Prescriptions spécifiques |
|----|--|--|--|--|
| 26 | Vieux Colombier Seigneurial Datant d'avant 1580 Diamètre de 7 mètres, hauteur de 5 mètres environ. | Rue d'Estienne d'Orves Parcelle AH 571 |  | Protection du colombier : volumétrie, parement en pierres, jointement. |
| 27 | Vieux Colombier (en centre aéré non visitable) | Centre aéré Henri Wallon, AD 239 |  | Protection du colombier : volumétrie, parement en pierres, toitures, jointement. |
| 28 | Colombier (entrée tir à l'arc) | Chemin de la Planquette Parcelle AN 908 |  | Protection du colombier : volumétrie, parement en pierres, toitures, jointement. |
| 29 | Bunker allemand type « Ringstand antiaérien » (Flack) | Chemin des crêtes Domaine public. |  | Protection du bunker en tant qu'élément historique. |

| N° | Identification | Localisation et illustration | Prescriptions spécifiques |
|----------------|---|--|---|
| 30 31 32 | <p>Les portes des anciens remparts.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Parcours des 1ers remparts : 2 portes - Parcours des 2èmes remparts : 7 portes (détruites) - Portègue (passage dans les 2èmes remparts) <p>1ers remparts datant du XIème formant une enceinte d'environ 150 mètres de diamètre, à certains endroits d'une hauteur de 8m sur une base de mur fortifié de 1,5 mètre environ. Constructions en pierres en mélaphyre ou variété de porphyre couleur dominante verte montées en assises irrégulières dans le parement. Dans le massif, on y trouve toutes formes noyées de mortier, et du sable à priori de l'Almanarre.</p> <p>Il reste la porte du couchant dont il reste des gonds de pierre sans creux pour recevoir les pentures de la porte bois s'ouvrant sur une placette et des meurtrières de défense, et le passage de la route correspondant à la porte du levant.</p> <p>Toute la couronne était occupée par des maisons d'habitations qui subsistent, et certaines restent remarquables par leurs portes en plein cintre avec leur linteau d'une seule pierre replit sur des sommiers saillant, avec cavet et listel.</p> <p>2èmes remparts du XVème.</p> <p>Après la construction des maisons jusqu'au niveau du 2ème rempart, on y érigea alors une enceinte non fortifiée sur simple mur.</p> <p>Cette enceinte est de forme trapéenne.</p> <p>Les maisons étaient construites avec les matériaux des maisons de la 1ère enceinte. De 865m environ formant une surface de 4 hectares contenant 7 portes.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Porte de st Maur - Porte de Ste Anne - Porte de la vieille calade - Porte du Puits de Hyères - Porte du pigeonier carré - Porte Ste Agathe - Porte du Bon puits |  <ul style="list-style-type: none"> - Portègue (n°30) : rue Doumet / rue Baissade. - Porte du Levant (n°31) : chemin des Ferrages. - Porte du Couchant (n°32): rue de l'Horloge. | <p>Pour les premiers remparts notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - préservation, entretien, sécurisation et restauration des voutes dans les règles de l'art. - préservation de toutes les portes des remparts : portes du Levant et du Couchant, et remise en état selon les règles de l'art (manière traditionnelle). <p>Préservation, entretien, sécurisation et restauration du Portègue (passage dans les 2èmes remparts).</p> |



